

Mutuelle de prévention en agriculture



Vous pouvez réduire
votre cotisation à la CSST de plus de 20 %

En adhérant à un regroupement d'agriculteurs employeurs, vous profitez d'une réduction de votre cotisation à la CSST tout en améliorant la performance de votre entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

Comment ça fonctionne?

- L'adhésion à la Mutuelle est volontaire et constitue un incitatif à être actif en prévention. En vous regroupant, vous bénéficiez des efforts de prévention de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices faisant partie du groupe.
- Votre tarification CSST tiendra donc compte de la performance globale des fermes et vous pourrez réaliser ainsi des économies substantielles tout en étant actifs en santé et sécurité au travail.

Quels sont les avantages?

- Réduction de votre cotisation CSST de plus de 20 %.
- Services d'un conseiller en prévention de votre fédération régionale qui se déplacera sur votre ferme et vous aidera à mettre en place un programme de prévention réaliste et adapté à votre entreprise.
- Réduction des frais de gestion en santé et sécurité au travail. Le suivi des réclamations et du retour au travail est pris en charge par la firme privée Groupe conseil Aon mandatée par l'UPA.

Les agriculteurs et agricultrices mettent en commun les services offerts par le Groupe conseil Aon :

Soutien à la prévention

Gestion des réclamations à la CSST

- Identification des causes des accidents
- Validation des réclamations
- Suivi médico-administratif des réclamations
- Soutien au maintien du lien d'emploi

Contrôle et suivi du dossier financier à la CSST

- Calcul des impacts financiers des réclamations
- Bulletin personnalisé de performance

Formation

Les gains qui vous attendent

Basées sur les cinq dernières années, les prévisions laissent entrevoir une réduction substantielle des primes à compter de la quatrième année.

Exemple pour une ferme avec une masse salariale de 30 000 \$/année

Ces prévisions sont fournies à titre d'exemple seulement et ne sauraient en aucun cas constituer une garantie quant à une performance donnée.

An	1	2	3	4	5	6
Cotisations (hors Mutuelle)	1 809 \$	1 809 \$	1 809 \$	1 809 \$	1 809 \$	1 809 \$
Cotisations annuelles (dans la Mutuelle, incluant tous les frais)	1 890 \$	1 890 \$	1 825 \$	1 463 \$	1 416 \$	1 400 \$
Économies prévues				346 \$	393 \$	409 \$

Y a-t-il beaucoup de papiers à remplir?

Pour vous faciliter la tâche, l'UPA a conçu un Guide d'adhésion à la Mutuelle de prévention en agriculture. Vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin. Il contient un formulaire d'adhésion de même qu'une enveloppe préadressée et affranchie.

Comment obtenir le Guide d'adhésion?

Demandez-le à votre fédération régionale de l'UPA ou complétez le coupon réponse préaffranchi ci-joint. Le faire parvenir à **L'Union des producteurs agricoles Mutuelle de prévention en agriculture 555 boul. Roland-Therrien J4H 9Z9**. Vous pouvez aussi nous rejoindre par téléphone au **1-866-237-7542 (poste 8387)** ou par courriel à l'adresse suivante : **mutuelle@upa.qc.ca**

Faites-moi parvenir le Guide d'adhésion à la Mutuelle de prévention

Nom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Signature

Nous devons recevoir votre adhésion avant le 30 septembre, afin que vous soyez inscrit pour le 1^{er} janvier suivant.